

peur, disent-ils, n'ayons pas peur; les phalanstériens sont ridicules, les communistes méprisés, les égalitaires impossibles; les derniers des saint-simoniens viennent de se perdre en s'unissant à la grande prostituée. Hourah! mort aux révolutionnaires! malheur aux vaincus!»

Et vous, apôtre d'une foi nouvelle, vous espérez faire pénétrer une étincelle du feu sacré dans ces consciences pourries et vermoulues! Qu'avez-vous obtenu depuis quinze ans, par vos révérences, vos gentilleses, vos fraudes pieuses, vos protestations de tout conserver en tout renouvelant?... Non, non, ce n'est point ainsi que l'on mène une révolution. Souvenez-vous des paroles de Danton, le lendemain du 10 août, lorsque la France insurgée demandait à ses citoyens un conseil qui sauvât la patrie: « *Il faut, s'écria Danton avec un geste exterminateur, il faut faire peur aux aristocrates.* » Et trois semaines après, les travailleurs de Maillard répondaient à la voix de Danton. Danton n'avertissait pas, il frappait. Eh bien! aujourd'hui, si nous voulons échapper à un nouveau septembre, il faut dire la vérité aux propriétaires.

Je vais, monsieur le rédacteur, examiner rapidement, en les ramenant à un petit nombre de chefs, les critiques de votre anonyme. Vous avez profité de la défense, vous entendrez la réponse: et je compte sur votre loyauté pour en informer vos lecteurs, et tous ceux en général que ces débats intéressent.

## THÉORIE DE LA PROPRIÉTÉ.

### 1. — Résumé des faits.

Pour juger la propriété, il faut d'abord la connaître.

On lit dans *le Constitutionnel* du 14 novembre:

« Il n'est bruit à Paris que de la spéculation qui vient d'enrichir en quelques jours un des hommes à idées de cette capitale.

» M..., que ses spéculations de 1838 avaient ruiné complètement, a passé avec tous les boulangers un marché pour accaparer leur braise; il a fait en même temps avec les marchands charbonniers un traité à 30 pour 100 de bénéfice.

» Les deux transactions sont faites pour douze ans, et assurent par année un bénéfice de 250,000 fr.

» La maison de Mal... frères, qui avait aidé M... de ses fonds pour cette opération, vient, dit-on, de la racheter de lui au prix d'un million payé comptant. »

En lisant cet article, qui n'a point été démenti, et qui n'a suggéré à messieurs du journalisme aucune réflexion, que de Parisiens ébahis se sont écriés: Ah! si cette idée m'était venue!... Quel bonheur d'avoir, une fois dans sa vie, une idée!... Ce que c'est qu'une idée!...

Ou j'entends mal la signification du terme français, ou c'est bien là un acte de propriété, et de la plus légale propriété. Le boulanger n'est-il pas maître de sa braise? n'est-il pas maître de la vendre à qui il veut, aussi cher qu'il peut? Le commerce n'est-il pas libre? Et cependant à ce simple récit la conscience se soulève; il n'est pas un cœur d'honnête homme qui ne soit révolté.

Tous les jours on parle de poursuites exercées ou à exercer contre les adversaires de la propriété. J'ai toujours eu frayeur des procès politiques, je hais le scandale



des cours d'assises. Mais que je me trouve en présence d'un procureur général, traduit devant un jury pour crime d'excitation à la haine de la propriété, et là je dirai à mes juges :

« Avant de répondre au ministère public, je lui dénonce un acte du plus odieux accaparement, de la plus intolérable piraterie. Que la justice s'explique sur ce fait, et je m'expliquerai sur mes doctrines. Sous le régime de la terreur, le tribunal révolutionnaire envoyait à la guillotine les sangsues du peuple, les *industriels à idées* : l'ombre d'un accapareur faisait éclater une émeute. La morale publique a-t-elle changé depuis notre grande révolution?... Sachez-le donc, juges et jurés, et que les propriétaires qui se trouvent dans cette enceinte l'entendent : si vous n'êtes armés que contre les ennemis du monopole, votre loi est au-dessous de la loi de Robespierre ; votre justice est pire que la justice de Fouquier-Tinville. »

Le lendemain, le *Constitutionnel* publia de nouveaux détails :

« La Compagnie qui a fait à la boulangerie de Paris » l'acquisition de la braise a commencé cette semaine » l'exécution de son marché.

» Il paraît que cette mise en train n'est pas aussi facile » que les traitants l'avaient espéré. Dans plusieurs quartiers, les charbonniers ne veulent déjà plus vendre de » braise, les conditions de prix et d'abonnement qui leur » sont imposées ne leur laissant plus de bénéfice. L'administration leur a fait quelques concessions.

» L'enlèvement de la braise chez les boulangers éprouvant des retards contraires aux conditions du marché, » plusieurs boulangers se sont vus dans la nécessité de » faire des mises en demeure.

» Il paraît que cette affaire, qui offrait des bénéfices » considérables, est beaucoup moins avantageuse pour » les sous-traitants qui ont payé cher la session du marché » et auxquels une des conditions posées par les boulan-

» gers interdit de détailler leur braise au-dessous de 40 c. » le décalitre ou 8 fr. le sac. »

Laissons de côté les embarras qui surgissent de l'exercice du monopole, du fait même d'accaparement ; c'est la peine fatalement inhérente à toute propriété. Mais si, gênés dans leurs moyens d'existence, les charbonniers s'entendent et refusent leur main-d'œuvre, ne courent-ils pas risque d'être poursuivis à la requête de l'accapareur, pour délit de coalition ? Il serait curieux de voir ce renversement de toute justice, peu probable il est vrai dans le cas dont il s'agit, mais qui, dans les principes judiciaires qui nous régissent, n'aurait rien que de naturel et ne manquerait pas de précédents. Et d'ailleurs, il faut à notre jeune dynastie des nobles et des feudataires ; il faut au système anglo-Thiers une grande propriété ; il faut, pour que la cour citoyenne soit suffisamment garnie de pairs, des voleurs publics tels que M... et son banquier : pour arriver à ces grands résultats, quels moyens plus sûrs que les pots-de-vin, les adjudications sans enchères, les accaparements ?

Quant à vous, monsieur le rédacteur, dont la justice vaut mieux sans doute que le système, hésitez-vous à qualifier des noms de *vol* et de *guet-apens* le trait d'industrialisme propriétaire que je viens de vous citer?... Eh bien ! tous ces républicains gros marchands de bois, tous ces ministres contrebandiers et concussionnaires, tous ces cumulards littérateurs et philosophes viennent se ranger sous la même étiquette ; ajoutez-y les accapareurs de terres, les accapareurs de travaux, les accapareurs du commerce et de l'industrie... ; je vous laisse à remplir le cadre.

« La terre est un vaste atelier, divisé en une foule de » compartiments propres à diverses productions. La nature » a fait présent gratuitement à l'homme de ce vaste atelier ; » mais certains hommes entre tous s'en sont emparés et » ont dit : *A moi ce compartiment ; à moi cet autre ; ce qui » en sortira sera ma propriété exclusive...* On ne saurait



» disconvenir que le propriétaire foncier n'ajoute personnellement rien à l'utilité annuellement produite dans un pays. » (SAY, *Notes sur Ricardo*.)

*Dieu*, dit le Prophète, a donné la terre aux enfants des hommes : mais les propriétaires l'ont envahie. C'est pour cela qu'il nous faut aujourd'hui payer pour semer un champ des hommes qui ne labourent pas, payer pour avoir un gîte des hommes qui n'ont point bâti, payer pour chauffer un foyer des hommes qui ne manient point la cognée, payer pour travailler des hommes qui ne travaillent jamais. Et quelles conditions nous impose le propriétaire insolent ! Toi, tu as des enfants : tu ne logeras pas chez moi, parce que les enfants dégradent tout ; toi, tu tiens une école : tu n'entreras pas dans ma maison, parce que les écoliers sont méchants ; toi, tu es serrurier, menuisier, chaudronnier : tu ne saurais me convenir, parce que ton état fait du bruit ; toi, tu as une difformité dans la taille : serviteur ! ma femme ne souffre pas les bossus... Que veut donc cet animal ? — Monsieur est rentier, monopoleur et fainéant comme j'ai l'honneur d'être ? A tout seigneur tout honneur ! Monsieur payera les contributions, les réparations et son loyer, et nous vivrons ensemble. — Le propriétaire entend choisir son monde : il faut que son valet soit fringant, sa servante jolie, son frotteur bien élevé ; il exigerait même, s'il osait, pour portier un officier retraité et décoré !

Voilà la propriété : qu'on la justifie, ou qu'on se taise.

2. — Mouvement social, et conspiration des économistes contre la propriété.

Un fait sur lequel l'anonyme a passé comme sur un fer rouge, mais qu'il importe de signaler comme l'expression la plus éclatante du mouvement civilisateur, c'est cette espèce de conspiration instinctive qui se manifeste de toutes parts contre la dernière forme sociale, la propriété. Laissons les législations plus ou moins commu-

nistes des Egyptiens, des Juifs, de Minos, de Lycurgue, ainsi que les institutions des pythagoriciens et des thérapeutes : tous ces vieux essais d'organisation politique ne prouvent rien pour l'ordre à venir ; la propriété les a tués, tout simplement parce qu'ils n'étaient point néviables, et qu'elle devait avoir son tour de règne et son temps de durée. Aussi, tant que le droit romain et le droit féodal commandèrent à la terre, la propriété, sacrée, inviolable, incontestée, fut le véritable droit divin en vertu duquel obéirent les peuples, combattirent les barons, et régnèrent les souverains.

Mais voici que les nobles, qui ne produisent rien, s'appauvrissent ; que les serfs, qui travaillent, deviennent riches et acquièrent des propriétés ; que des communes se forment, que des provinces se groupent et se centralisent, que le gouvernement devient un art et l'interprétation des lois une sophistique ; voici qu'on distingue entre le *domaine public* et le *domaine privé*, entre l'intérêt du roi et l'intérêt du citoyen, entre la société et l'homme. Des conflits s'élèvent, et des causes qui jadis eussent été vidées par le préteur ou juge civil, sont évoquées maintenant par les administrateurs royaux : nous avons un *droit administratif*, une *jurisprudence administrative*, une *procédure administrative*, des *juges administratifs* ; l'*administration*, plongée à son origine dans un chaos ténébreux, s'élève tous les jours à la lumière, et menace d'envahir le *prétoire*. Bientôt, la propriété devenant matière administrative, propriétaires et travailleurs entreront dans l'administration ; le gouvernement sera tout, le tribunal rien. Déjà s'élèvent des doctrines singulières : on écrit que la propriété n'est point un *droit*, mais un *fait* ; et ce sentiment est aujourd'hui celui de la moitié des professeurs allemands : on soutient que la propriété ne naît point de l'*occupation*, mais du *travail* ; et cette opinion, issue des élucubrations économistes, est un démenti flagrant donné à la philosophie de l'école et aux maximes du droit divin. Enfin une révolution est



venue en aide à la théorie, et cinquante ans ont suffi pour réformer sur ce point la raison publique. Il est loin le temps où le père d'un de nos magistrats les plus recommandables disait à ses paysans : *Vous êtes mainmortables, et vous mourrez mainmortables.* — Les fils des paysans se sont assis aux conseils de la nation : faut-il croire que c'est le ciel qui se courrouce ?

Rien de plus intéressant que de suivre les progrès de ces doctrines antipropriétaires, et la tactique de leurs auteurs.

« Lorsque les anciens économistes, dit Germain Garnier, » représentaient la propriété foncière comme source de » toutes les richesses, ils ne sollicitaient pour elle ni » faveur ni privilège quelconque. Au contraire, l'impôt, » réduit à un seul mode d'assiette, était une charge réservée uniquement aux propriétaires fonciers. Les seuls » privilèges qui restaient à ceux-ci étaient ceux qu'ils » tenaient de la nature même et des principes de l'ordre » social. On ne demandait au gouvernement que de ne » pas contrarier le cours des choses, et de ne pas mettre » d'obstacle au progrès naturel vers lequel elles doivent » marcher d'elles-mêmes. Tous les règlements que l'on » sollicitait en faveur de l'industrie et du commerce » étaient contenus dans ces quatre mots : *Laissez faire, laissez passer.*

» Cette doctrine, si simple dans son exposition, si gêné- » néreuse dans ses résultats, eut de zélés partisans et » d'ardents adversaires. Elle fut embrassée par les hommes » d'État les plus éclairés de cette époque, Turgot, Trudaine, Gournay, Malesherbes, Lavoisier, de Jaucourt, Condorcet, Raynal, Dupont, Morellet, Letrosne, etc.

» Cette doctrine de pleine liberté jeta l'alarme parmi » les traitants, les fermiers des revenus publics et leurs » innombrables préposés; elle blessa l'orgueil des ministres » et les prétentions non moins exigeantes des premiers » commis, dont elle semblait réduire à rien le profond » savoir et la longue pratique des affaires. Les négociants

» et les gros manufacturiers s'indignaient de ce que leurs » professions étaient flétries du nom de *stériles*. Les propriétaires, fermiers eux-mêmes, jetèrent de hauts cris » contre l'impôt unique dont on proposait de les charger. » Il n'y eut donc pas un intérêt, pas un préjugé, pas » une passion qui ne se soulevât contre les économistes, » et à défaut de raisonnements, on attaqua les doctrines » avec des pamphlets et des satires. » (*Préface de la traduction d'Adam Smith.*)

Ainsi, sous l'ancienne monarchie, lorsque la propriété foncière était le privilège pour ainsi dire exclusif de la noblesse et du clergé, et l'industrie le privilège des corporations et des maîtrises, les économistes demandaient, pour la première, qu'elle subît seule la charge de l'impôt; et pour la seconde, qu'elle fût déclarée libre. Sous l'un et l'autre rapport, c'était favoriser le travail et frapper le monopole. Des gens qui prenaient si chaudement les intérêts du peuple devaient tôt ou tard avoir raison, et c'est aussi ce qui arriva.

Or, à présent que la propriété est divisée entre des millions de possesseurs et que l'industrie est devenue libre, que demandent, qu'enseignent ces mêmes économistes? La chose mérite d'être examinée de près.

L'économie politique ayant pris depuis un demi-siècle un développement rapide, s'est divisée en plusieurs branches formant autant de spécialités pour les adeptes. Ainsi nous avons les économistes *industriels* ou *organisateur*s, les *financiers*, les *moralistes*, et les *légalistes*. Chacune de ces espèces semble travailler à part et quelquefois même en rivalité avec les autres; mais toutes, comme autant de rayons, viennent converger à un point commun qui est le but suprême de la science, et que faute d'un nom plus précis j'appelle *droit de possession*, ou *égalité*.

Les *industriels* (J.-B. Say, H. Say, Blanqui, et en général l'école française, qui a des représentants jusqu'au ministère) demandent qu'on épuise toutes les conséquences



du *laissez faire, laissez passer*, c'est-à-dire, qu'on abolisse les douanes, les droits d'octroi, de transit, et en général toutes les entraves du commerce. Leur but est manifestement de combattre sur chaque point du globe la propriété locale par la propriété extérieure, et par ce moyen d'équilibrer les prétentions des fabricants, tout en offrant de meilleures conditions aux consommateurs.

Les *financiers* (saint-simoniens, phalanstériens, docteur Cieszkowski, baron de Corvaja et autres) réclament une plus vaste émission de capitaux, des banques d'escompte et de secours, la mise en circulation de toutes les propriétés, et la constitution d'une rente nouvelle, accessible aux plus petites économies. Qui ne voit que ceux-ci se proposent de faire des travailleurs autant de capitalistes et de rentiers, en les rendant peu à peu actionnaires et intéressés dans toutes les entreprises? Or jugez quel sort menace les oisifs, quand la rente du prolétaire balancera celle du propriétaire, et que chacun n'aura plus pour vivre que ses appointements!

Mais voici pis que tout cela : les *légistes*, M. Rossi en tête, affirment que toute propriété, foncière, mobilière ou monétaire, est un *monopole*<sup>1</sup>. Il est vrai qu'ils ajoutent que ce monopole est nécessaire : mais ils n'en concluent pas moins que le monopoleur est comptable avec la société de son privilège, que sur lui doivent peser les plus

1 « Vous trouvez toujours sur votre route un monopole. Il n'est guère de produit qu'on puisse regarder comme le résultat pur et simple du capital et du travail... »

» Cette formule (que le *prix de chaque chose se mesure aux frais de production*) est profondément modifiée par l'intervention de l'un ou de l'autre des monopoles auxquels se trouvent soumis les instruments de la production. » (Rossi, *Cours d'économie politique*, p. 143.)

M. Rossi distingue ensuite des monopoles *naturels* et des monopoles *artificiels*; parmi les premiers, il range les vignes, terres, mines, carrières, etc. Appliqués aux nations ces monopoles ne sont, dit-il, que la division du travail donnée par la nature.—La seconde catégorie de monopoles comprend les brevets d'invention, privilèges d'auteurs, hérédité de charges, propriété de maisons, etc.

Le grand, l'unique problème à résoudre est donc de savoir si l'on peut faire cesser le monopole, et comment on y parviendra. Les hypothèses socialistes proposées jusqu'à ce jour n'ont pas d'autre objet.

fortes charges; peu s'en faut qu'ils n'en fassent un administrateur de la fortune publique, un régisseur du bien des pauvres, en un mot une sorte de contre-maître aux ordres de l'autorité. Et le gouvernement, qui entre dans ces vues, charge la propriété, impose l'industrie morcelée contre les immeubles, attaque le rentier par mille moyens à la fois. Malheureusement il se produit ici un inconvénient qu'on avait déjà vu arriver au temps de la dépréciation des assignats. Le peuple se plaignait que le prix des journées demeurant le même, et la valeur des assignats diminuant toujours, il ne pouvait plus acheter de quoi vivre. — Augmentez vos salaires, lui disait Cambon. — Mais cet honnête, cet excellent peuple ne comprit jamais qu'il pouvait sans fraude exiger 3 fr. de ce qu'il avait l'habitude de faire payer 30 sous, et il se laissait mourir de faim, par entêtement de probité. Aujourd'hui le propriétaire grevé hausse le prix de ses denrées; le peuple, tourmenté de deux maladies incurables, la famine et la peur, baisse le prix de son travail : et l'indigence, comme la mitraille, moissonne ses rangs toujours remplacés. Il y a là évidemment un vice d'organisation; mais l'intention est bonne, et tôt ou tard la pensée des économistes, suffisamment entendue, se réalisera.

Enfin les *moralistes* parlent de donner aux ouvriers des garanties contre le despotisme des maîtres, et cela, disent-ils, *afin de prévenir les coalitions*. Admirable de profondeur ou de naïveté, comme on voudra. A présent, l'ouvrier qui réclame est conduit en prison; bientôt, grâce au système des économistes *moralistes*, il pourra traduire devant le juge son patron récalcitrant. Ce sera un des meilleurs tours que l'on aura joués à la propriété.

A toutes ces tendances, que je ne fais ici qu'effleurer, je pourrais joindre celle de l'école fouriériste, qui propose de retirer tout doucement les capitaux et instruments de travail des mains des propriétaires, en leur offrant, dans un plus fort intérêt, une sorte de compensation.

« Le plaisir, à les entendre, sinon le plus doux, du



» moins le plus réel, le plus positif de la propriété, » consiste surtout *dans le meilleur rapport possible.* » L'anonyme appelle cela défendre la propriété!

Maitre Houdard, peut-être on vous croirait;  
Mais par malheur vous n'avez point de queue.

Songez donc enfin, monsieur le rédacteur, qu'en persistant à vous donner comme les seuls conservateurs de la propriété vous ne trompez personne, ni parmi vos confrères qui sourient, ni parmi vos adversaires qui se fâchent, et que le public est à la veille de vous accuser de mauvaise foi.

Certes, je suis loin de prétendre que cette marche si profondément démocratique des économistes soit le résultat d'une conspiration de longue main organisée, et ayant pour but la spoliation des riches : loin de là, la plupart des économistes n'ont pas eu conscience de leur œuvre; aujourd'hui même ils défendent la propriété avec une singulière bonne foi. Mais qu'importe que ces spéculateurs, métaphysiciens et jurisconsultes médiocres, s'obstinent à respecter le mot, s'ils proscrivent la chose? Aujourd'hui leur but est si évident, que beaucoup de propriétaires instruits en sont frappés, et ne s'en effrayent pas. Voici seulement comment ils posent le problème :

« Point de communauté, point de phalanstère, point de castes, point d'expropriations, surtout point de révolutions. *Laissez faire, laissez passer; chacun chez soi, chacun pour soi;* république ou monarchie, il n'importe. Si avec cela vous pouvez nous conduire à l'égalité absolue, tant mieux, nous sommes des vôtres, et nous vous aiderons de tout notre pouvoir. »

Que voulez-vous, monsieur le rédacteur? Il faut bien accepter les conditions que l'on nous fait. Les propriétaires, en France, sont dix contre un : leur volonté, en attendant mieux, mérite d'être comptée pour quelque chose. Dans notre province, par exemple, dans cette vieille Séquanie à la race forte et obstinée, je vois bien

quelques républicains spéculatifs, quelques phalanstériens amateurs, beaucoup de gens qui critiquent, mais pas un enthousiaste. Paysans et citadins, de ce côté du royaume, écoutent volontiers, mais ne s'ébranlent pas au premier discours; et vous savez s'il serait aisé de les forcer. Ils ne veulent entendre parler ni d'exploitations par compagnies ni de ménage commun : les plus pauvres, les femmes surtout, sont les plus intraitables. Il s'agit donc de les prendre par leurs propres aphorismes; et vous le dirai-je, monsieur le rédacteur? ce parti me paraît non-seulement le plus sûr, mais aussi le plus vrai. ÉPUISER LES CONSÉQUENCES DU RÉGIME PROPRIÉTAIRE EN DÉVELOPPANT LES DROITS DE TOUS, tel est dans mon opinion le seul mode rationnel de nous élever sans secousse à une forme sociale synthétique, c'est-à-dire supérieure à la communauté et à la propriété. Dès lors la question se réduit à *accélérer le mouvement*, non à *changer la forme* des institutions; à faire *vivre vite* la société pendant un laps de temps, et à lui faire accomplir en une génération le travail de plusieurs siècles. Que votre anonyme m'accuse maintenant, s'il l'ose, de manquer à la pratique, et de me placer hors des conditions de la nature.

Mais pour arriver à ce magnifique résultat, il faut des principes absolus, des formules d'organisation et de répartition universellement admises et d'une fécondité infinie; il faut expliquer et comprendre le présent et le passé, s'élever à l'intelligence complète de la propriété, juger la valeur de chaque utopie : or, parmi tant de gens qui écrivent et qui déclament, combien, monsieur le rédacteur, en connaissez-vous qui se dévouent à cette tâche effrayante? — L'autre jour M. Duvergier de Hauranne avisa que si les légitimistes et les républicains voulaient se faire accepter, ils devaient se rendre acceptables; et pour cette immense découverte, M. Duvergier de Hauranne est célébré par les journaux de sa coterie comme un génie politique?... Je rougis pour mon siècle et pour ma patrie.



3. — Que la propriété se détruisant d'elle-même, il est irrationnel, au point de vue pratique, de la vouloir défendre.

La propriété est mauvaise, mais la propriété se détruit ; telle est, sous la main de la Providence, la loi universelle des choses humaines : *délit et peine, action et réaction.*

Mais l'anonyme prétend se soustraire à cette loi : avec une affectation de positivisme aussi contraire à la bonne philosophie qu'à l'opinion fouriériste, il se renferme dans la pratique, comme si la pratique, séparée de la théorie, était autre chose que la routine. Il dit, page 20 :

« Nous accorderons volontiers que la société s'achève mine d'elle-même vers l'extinction de la propriété, pourvu qu'on admette que le but est encore à quelques siècles de nous, et que cette perspective ne changera en rien, d'ici à bien des années, hélas ! la situation présente des hommes et des choses. »

Si le mouvement jusqu'à ce jour inobservé qui nous emporte vers un état d'association où la propriété n'existera plus que de nom et où l'égalité absolue sera dans les conditions et les fortunes ; si, dis-je, ce mouvement est réel, qu'est-ce que le critique me reproche ? Est-ce de demander l'accélération de ce mouvement ? Mais en cela je ne fais que me conformer au vœu de la nature, et ce sont les partisans du *statu quo* qui désobéissent à la Providence. La société fait effort pour se dégager du passé : ce qui la retient dans ses vieux langes, c'est la force. Cessez de défendre le privilège et le monopole, laissez faire au travail et à la liberté ; puis, si vous ne savez le prévoir, attendez le résultat. Eh ! qu'est-ce donc qui me fâche, si ce n'est de voir gouvernants et privilégiés s'entendre pour conjurer le destin, et abuser de la puissance publique pour empêcher l'égalité d'éclorre ?

Aurais-je eu tort de conclure de la prochaine et inévitable abolition de la propriété, à son existence contingente, à sa valeur toute relative, et partant à son impos-

sibilité absolue ? Mais je ne pouvais confondre le fait transitoire avec le droit immuable, le moyen avec le but, un des mille phénomènes du travail d'organisation qui s'opère depuis quatre mille ans, avec cette organisation elle-même. Il était dans les conditions d'établissement de l'ordre au sein des sociétés qu'il y eût une période propriétaire, il ne suit pas de là que la propriété soit éternelle. S'il y a contradiction quelque part, c'est du côté de l'anonyme, qui voyant dans la propriété une institution normale, un principe de vérité absolue et d'inaltérable durée, admet pourtant qu'elle s'efface et disparaît. Cela seul peut s'altérer et périr qui manque de sanction et de règle.

Enfin, malgré la dégradation incessante du droit de propriété, regarderait-on comme hasardée cette conséquence de mes deux premiers mémoires, que dans le système naturel de l'organisation sociale, système que j'appellerais volontiers *des familles humaines*, le principe de propriété ne saurait être admis, et n'est d'aucune valeur scientifique ? et voudrait-on transformer ici le *fait en droit*, sous prétexte qu'aucun fait n'existe, qui n'ait sa raison et sa légitimité ? Mais encore une fois ce serait attribuer au premier effort de la nature un caractère de perfection qu'il n'a pas et qu'il n'est lui-même que destiné à produire ; ce serait vouloir éterniser les bouillonnements du chaos. Oui, la propriété fut légitime, mais ce fut comme préparation à l'ordre, non comme institution définitive. Le progrès de la civilisation la condamne à mourir ; la Providence et l'humanité sont justifiées.

D'après cela, comment concevoir que l'anonyme m'accuse de me placer hors de la nature, de bâtir une tour en l'air, de nier les traditions des peuples, et de maudire les essais des législateurs ? Voici comment il formule ses conclusions :

« Au résumé, il nous semble hors de contestation que tout philosophe qui travaille à une organisation meilleure, présente et pratique, doit en puiser les matériaux



» dans la société actuelle, et que la propriété est le plus  
» indispensable de ces matériaux. »

Je prends acte de ces paroles, qu'on dirait inspirées, monsieur le rédacteur, par votre excellente brochure sur la *Politique générale*; et je ne crains pas de prédire que celui qui les a écrites, et son honorable patron, et bientôt tous les fouriéristes, seront conduits par les conséquences de leurs propres principes à abjurer leurs lubies de propriété et d'inégalité. Oui, vous-même, monsieur le rédacteur, tôt ou tard vous déserterez le phalanstère : défendez toujours votre drapeau, livrez-vous à une infatigable propagande, combattez pour la propriété, prêchez tout à la fois l'amour libre et la famille, fondez des colonies, organisez des séries de groupes contrastés, avant cinq ans, si vous voulez entendre, vous serez affranchi de ces limbes phalanstériennes où languit votre pauvre âme, si vive dans ses allures, si bien faite pour la science exacte et rigoureuse, mais si misérablement subjuguée par les hallucinations d'un ignorant et d'un fou.

Pour revenir à ce qui me concerne, où l'anonyme a-t-il vu que dans mes recherches sur la propriété j'aie rejeté, comme moyen de transition et d'organisation, cette même propriété? D'où sait-il, par exemple, que les droits les plus désastreux des propriétaires, le fermage, le louage, l'hérédité à tous les degrés, les donations entre-vifs et après décès, la succession dans les charges, les constitutions de rentes, etc., etc., ne sont pas, dans mon opinion, les auxiliaires naturels qui nous ont été donnés pour arriver à l'ordre, pour combattre la propriété et établir l'égalité même? Hélas! il faut bien le dire, nous sommes trop jeunes encore pour nous passer de ces choses! et c'est ce qui démontre le mieux que toute notre civilisation est encore imprégnée de barbarie : mais s'ensuit-il que nous devions nous condamner à une éternelle enfance? Quand l'être organisé s'éveille à la vie, il puise sa première nourriture à une source spéciale et préparée pour lui seul : mais voici que la plante grandit, que l'enfant

croît et se fortifie; aussitôt les cotylédons tombent, la mamelle se dessèche et tarit. Ne voyez-vous pas que la propriété est épuisée, et que ses fils vigoureux demandent une plus forte nourriture?

Dans la seconde édition de mon premier mémoire, j'ai rédigé le programme de l'organisation égalitaire dans les termes suivants, que je livre à l'appréciation du critique anonyme :

« Trouver un système d'égalité absolue, dans lequel  
» toutes les institutions actuelles, moins la propriété, ou  
» la somme des abus de la propriété, non-seulement  
» puissent trouver place, mais soient elles-mêmes des  
» moyens d'égalité : liberté individuelle, division des  
» pouvoirs, ministère public, jury, organisation admi-  
» nistrative et judiciaire, unité et intégralité dans l'en-  
» seignement, mariage, famille, hérédité en ligne directe  
» et collatérale, droit de vente et d'échange, droit de  
» tester, et même droit d'ainesse; — un système qui,  
» mieux que la propriété, assure la formation des capi-  
» taux et entretienne l'émulation générale; qui d'une vue  
» supérieure explique, corrige et complète les théories  
» d'association proposées jusqu'à ce jour, depuis Platon  
» et Pythagore, jusqu'à Babeuf, Saint-Simon et Fourier; —  
» un système enfin qui, se servant à lui-même de moyen  
» de transition, soit immédiatement applicable <sup>1</sup>. »

Ce programme, où il n'est parlé ni de *passions*, ni d'*attractions*, ni d'*harmonie*, paraîtra bien maigre sans doute à un fouriériste; mais je défie qu'on lui reproche d'être hors des conditions de la nature et de la société.

<sup>1</sup> L'hérédité par elle-même n'est point une cause d'inégalité sociale; elle ne le devient que par l'effet du monopole et du droit de propriété. L'hérédité est un mode de transmission du mort au vif : or, d'après le droit existant, les pères transmettent arbitrairement à leurs enfants un privilège, tandis que selon le droit naturel ils doivent leur transmettre légitimement un titre légitime. Je démontrerai, par les calculs les plus exacts, que dans le système de répartition et d'organisation égalitaire, l'hérédité peut être maintenue sans qu'il en résulte pour personne ni augmentation ni diminution d'avantages, ni morcellement dans l'exploitation agricole et la production industrielle.



4. — Que réformer la propriété c'est la détruire.

« Actuellement, dit l'anonyme, la propriété est abusive, despotique et jalouse ; les récents propriétaires renchérissent même sur les anciens sous ce rapport. » Il tire de là cette conséquence que la propriété appelle une réforme, mais non pas une destruction. C'est ce qu'il répète en vingt endroits de sa brochure.

Voilà comment l'instinct de conservation trompe les meilleurs esprits et leur fait illusion. La propriété est une de ces choses dont l'existence, pour m'exprimer comme l'école, n'est pas *réelle* ou *substantielle*, mais *formelle* ; en d'autres termes, la propriété n'est point une *entité*, mais une *formalité*. Réformer une chose dont toute l'existence est dans la *forme*, c'est la remplacer par une autre, c'est la détruire.

M. Blanqui m'avait parlé déjà de réformer la propriété sans la détruire, et j'avais répondu :

« M. Blanqui reconnaît qu'il y a dans la propriété une foule d'abus : de mon côté, j'appelle exclusivement propriété la somme (ou le principe) de ces abus. Pour l'un comme pour l'autre, la propriété est un polygone dont il faut abattre les angles : mais, l'opération faite, M. Blanqui soutient que la figure sera toujours un polygone, tandis que je prétends, moi, que cette figure sera un cercle. »

Donnez à une masse de cire de forme sphérique une forme conique ou pyramidale, ce sera toujours de la cire : la substance est conservée, mais la sphéricité est détruite. Demême, pour le citoyen qui travaille, produit, consomme, use et abuse, il existe deux grands ordres de faits qu'il importe de ne pas confondre : les *biens* dont il use, et le *mode* ou le *droit* selon lequel il en use. Que le détenteur soit propriétaire, esclave ou moine, l'essence des biens pour lui ne change pas ; le mode de jouissance et d'exploitation seul varie. Ici c'est la propriété, là c'est le fermage, ailleurs la communauté : imaginez un mode qui ne

soit ni l'un ni l'autre de ceux-là, direz-vous que ce mode est *propriété* ? Avec non moins de raison vous pourriez prétendre que c'est *communauté* ou *fermage*.

Direz-vous maintenant que je subtilise, et faut-il vous traiter comme ces enfants que les masques épouvantent ? Revenons aux faits, et nous serons d'accord tout à l'heure.

« La propriété, dit l'anonyme, est aujourd'hui *abusive, despotique, jalouse, capricieuse, ignorante, immorale.* » — Je ne dis pas pis.

« Il faut la rendre sociale, bienfaisante, accessible à tous ; la discipliner et la rendre plus féconde. » — Je ne demande pas mieux.

« Pour cela il faut remplacer le travail morcelé, la concurrence égoïste, la répartition arbitraire, par l'exploitation unitaire, la solidarité, et une meilleure répartition des produits. » — C'est ce que je ne cesse de dire.

« Alors, ajoute-t-il, vous ne déclamez plus contre la propriété. » — Sans doute, répliqué-je, car alors la propriété ne sera plus.

Concluons de tout ce qui précède, que la propriété, comme tout ce qui tient aux institutions sociales, est de nature pour ainsi dire organique et embryonnaire ; qu'en se développant elle se dénature ; que, de même que le fœtus humain, tour à tour ver, poisson, lézard, homme enfin, l'ordre social se produit à travers une série de transformations dont la première contient les rudiments des autres, bien qu'elle en diffère essentiellement, et la dernière suppose les précédentes, bien qu'elle ne leur ressemble pas davantage <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout ce qui vient d'être dit sur la transformation ou la dénaturation de la propriété, et sur le mode de transition de cette phase à la suivante, a été indiqué dans mon premier mémoire : il ne tenait qu'aux alarmistes de l'y voir et de le comprendre, avant de sonner le tocsin.